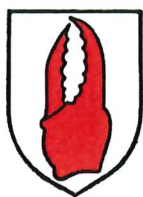


Montagny, le 11 mai 2026



Préavis n° 37/26 - Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme les années précédentes, l'élaboration du rapport de gestion de la Municipalité est l'occasion de se remémorer un certain nombre d'évènements que nous relatons ci-dessous.

Autorités

La Municipalité a présenté 8 préavis au Conseil communal et a tenu 34 séances ordinaires permettant les décisions nécessaires à la bonne marche des affaires communales. De plus, les membres ont tenu de nombreuses représentations et séances en lien avec des délégations.

La Municipalité a pris acte qu'au 31 décembre 2025, date de référence pour les statistiques et diverses taxations ou cotisations, la population résidente compte 768 habitants, dont 639 personnes de nationalité suisse (516 adultes et 123 mineurs) ainsi que 129 personnes de 23 nationalités étrangères (110 adultes et 19 mineurs). Par ailleurs, 9 naissances ont eu lieu durant l'année 2025.

Administration

L'Administration communale a connu quelques derniers changements.

Mme Cloé Ginier, secrétaire municipale, a quitté son poste en milieu d'année et Mme Nicole Guye, boursière communale, a donné son congé en fin d'année.

Afin de pallier à la situation, un appui administratif a été apporté afin de soutenir l'équipe en place.

Mme Delphine Humblet a été nommée secrétaire municipale au 1^{er} décembre 2025.

Mme Erika Cuendet, boursière assistante, a pu suppléer au départ de la boursière ; elle a reçu l'appui et l'expertise de M. Jean-Michel Brandt, ancien boursier communal de Sainte-Croix notamment pour effectuer le bouclage de l'exercice financier 2025.

En fin d'année, Mme Marylène Bocherens a été embauchée en tant que nouvelle boursière communale.

Mme Daphné Grandjean est notamment responsable du suivi administratif de la police des constructions, succédant à Mme Humblet pour cette tâche.

Ces mutations semblent maintenant parfaitement convenir à l'ensemble de l'Administration et de la Municipalité.

Informatique

Suite aux opérations préliminaires mentionnées dans le rapport de gestion de 2024, le processus de transition vers un nouveau système informatique communal s'est poursuivi de manière très concrète en 2025, avec les étapes suivantes :

- Choix du fournisseur et du système : la solution de Prime Technologies basée sur les systèmes ProConcept (Comptabilité) et InnosolvCity (Contrôle des habitants, et autres modules).
- Lancement du projet.
- Transfert des données.
- Formation des utilisateurs.
- Définition du nouveau plan comptable selon le nouveau modèle MCH2, imposé par le Canton.

L'année 2026 a ainsi pu être démarrée avec le nouveau système et le nouveau plan comptable. Le projet de transition se poursuit en 2026 avec l'introduction, au fur et à mesure des besoins, des différents modules. Malgré les difficultés inhérentes à de tels projets, les différentes phases ont été menées avec succès grâce notamment au haut niveau d'engagement du personnel administratif communal, et à la qualité des services et produits du fournisseur choisi.

Police des constructions

L'amélioration du processus de suivi des demandes, amorcée en 2024, avec l'arrivée d'une assistance administrative essentiellement dédiée à la Police des constructions, a pu se poursuivre en 2025.

Durant l'année nous avons établi 10 permis de construire, dont une transformation de villa, une construction nouvelle de maison à 2 logements, et le restant consistant en aménagements à caractère industriel.

7 autorisations avec dispense d'enquête ont aussi été délivrées.

Les permis d'utiliser / d'habiter, suite à des demandes de permis de construire ont été au nombre de 12 alors que 9 de ces permis étaient relatifs à des dossiers dispensés d'enquête.

En outre 6 dossiers, respectivement 3, relatifs à l'installation de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur, ont été validés.

A signaler également 5 dossiers de demandes d'abattage d'arbres.

Enfin, 6 permis de procédés de réclame ont dû être établis.

Le tableau ci-dessous résume ces chiffres et permet une comparaison avec ceux des années précédentes :

<i>Types de dossiers</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>
Permis de construire	9	11	10
Dispenses d'enquête	2	4	7
Permis d'utiliser / habiter	14	8	21
Panneaux photovoltaïques	7	8	6
Procédés de réclame	12	13	6

A noter que l'augmentation du nombre de permis d'utiliser / habiter s'explique notamment par le fait que plusieurs anciens dossiers ont pu être clos via la délivrance de tels permis après visite ; cela dans le cadre du processus de suivi évoqué ci-dessus.

Domaines et bâtiments

L'année écoulée a été marquée par une gestion active, rigoureuse et proactive de l'ensemble du parc immobilier communal, combinant interventions concrètes, amélioration des infrastructures et anticipation des enjeux futurs.

Au-delà de l'entretien courant des bâtiments et locaux communaux, plusieurs améliorations structurelles ont été menées. À la grande salle, les anciennes armoires en bois ont été intégralement remplacées par des armoires métalliques renforcées, à double paroi, permettant désormais un stockage sécurisé de matériel de valeur et une meilleure durabilité dans le temps. Dans une logique de professionnalisation de la gestion de cet espace, un poste d'intendant a également été créé. Cette fonction garantit désormais un suivi rigoureux des locations, des contrôles systématiques avant et après utilisation ainsi qu'une amélioration notable de l'état général des lieux.

Toujours dans ce bâtiment, le passe-plat a été endommagé et rendu inutilisable. Une décision pragmatique a été prise de ne pas engager immédiatement des travaux de remplacement, compte tenu de sa faible utilisation actuelle et de l'inadéquation des locaux du sous-sol, nécessitant une réflexion globale avant tout investissement.

Concernant la Maison de Commune, des projets structurants ont été initiés, notamment la création d'un nouveau bureau avec espace de réception dédié à la police des constructions, ainsi que l'adaptation de la salle de pause, dans une optique d'amélioration des conditions de travail et d'accueil.

Sur le plan technique, la villa communale a nécessité des interventions ciblées, avec des problématiques de vanne et de mélangeur ayant conduit à l'intervention d'un spécialiste, ainsi qu'un contrôle complet du système de chauffage. Par ailleurs, un remplacement d'électroménager a été effectué dans un logement suite à une panne, dans le cadre du suivi normal des biens locatifs. De manière générale, la gestion locative s'est déroulée sans incident majeur, avec un suivi régulier et des relations locataires saines.

Un travail de fond a également été engagé concernant l'optimisation énergétique des bâtiments communaux. Plusieurs échanges et séances avec des spécialistes ont permis de poser les bases d'une réflexion stratégique. Toutefois, dans une volonté de cohérence et d'efficacité, il a été décidé d'attendre une analyse énergétique globale du parc immobilier avant d'engager des investissements. Cette analyse n'a pas encore été lancée à ce stade.

Les obligations légales ont été pleinement respectées, avec la réalisation de l'ensemble des contrôles électriques requis en 2025, sans constat particulier. De même, la mise à jour des rapports relatifs à la présence d'amiante a été vérifiée et confirmée conforme.

Au pavillon scolaire, des actes de déprédation ont conduit au remplacement des serrures et des portes d'accès, désormais équipées d'un système de badge électronique, renforçant significativement la sécurité. Dans le même esprit, le déplacement des bancs situés devant le bâtiment a permis de limiter les occupations inappropriées des lieux.

La place de jeux a fait l'objet d'un suivi attentif, avec des contrôles réguliers et la maintenance des installations. Des dégradations importantes du revêtement en tartan ont toutefois été constatées, impliquant un engagement financier conséquent pour leur remise en état.

Enfin, à l'abri PC de la Maison de Commune, des travaux correctifs ont été entrepris suite à un contrôle, incluant notamment la ventilation, le téléphone d'urgence, la pompe manuelle et les avaloirs de sol, garantissant ainsi la conformité et la fonctionnalité de l'installation.

L'ensemble de ces actions témoigne d'une gestion exigeante, structurée et orientée vers la durabilité, avec une attention constante portée à la sécurité, à la conformité et à l'optimisation des infrastructures communales.

Urbanisme

Le nouveau Plan d'affectation communal (PACom) a fait l'objet d'une séance publique le 20 mai 2025, puis de la mise à l'enquête publique sans aucune opposition, ce qui est rarissime.

Le PACom a été adopté le Conseil communal en date du 15 septembre dernier, puis a été transmis à l'Etat de Vaud.

Rappelons encore que la zone de la « Borette » n'a pas été incorporée dans le PACom afin d'éviter de faire traîner la planification générale, mais fera l'objet d'une nouvelle planification de détail ; ce quartier fera donc l'objet d'un règlement particulier.

Concernant « Chamard – Les Creux », la problématique des mouvements de véhicules/jour est la pierre d'achoppement pour le développement harmonieux de cette zone. Une augmentation des mouvements ne sera possible que si l'on améliore les aménagements, permettant une meilleure fluidité du trafic. Ce dossier est particulièrement complexe. Pour l'heure, aucun permis de construire ne pourra être délivré afin de défendre les intérêts majeurs de la Commune et pour le bien de la zone.

Le 5^e projet d'agglomération (AggloY – PA5) a été déposé à l'Office fédéral du développement territorial.

Routes

Le trottoir et le bord de la route devant le bâtiment dit de « La Vaudoise » ont été refaits ainsi que la patte-d'oie à la route, au lieu-dit Montillier.

Eclairage public

Le projet de modernisation de l'éclairage public a connu en 2025 une première phase de réalisation avec le secteur du village, dont les anciens luminaires, gourmands en énergie, ont été remplacés par des leds, dont le profil d'utilisation peut être géré par un logiciel de télégestion, pour encore davantage d'économie, mais aussi pour pouvoir adapter l'éclairage de manière flexible en fonction d'événements comme les nuits des étoiles filantes ou autres. Ce projet a subi quelques retards dus notamment à des délais de livraison très longs, mais a pu être maintenu dans les limites du budget accordé par le Conseil.

La seconde phase, relative au secteur Route de Sainte-Croix a été quant à elle initialisée en 2025 avec la préparation des cahiers des charges et des appels d'offre.

Ecole obligatoire - ASIGE

Le projet de construction scolaire à Champagne poursuit son développement. Les architectes et mandataires continuent de travailler dans une optique d'optimisation des locaux, et par conséquent des coûts.

Le permis de construire a été délivré. Le crédit de construction devrait être sollicité au début de l'année 2026, une fois certaines soumissions réceptionnées, afin de consolider les chiffres du devis général. Le planning des travaux prévoit une mise en service pour la rentrée scolaire 2028. Ce calendrier reste toutefois tributaire de la levée d'éventuels recours ainsi que des résultats des fouilles archéologiques.

Afin de répondre aux exigences du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), mais surtout du règlement sur la comptabilité des communes, la période comptable a été alignée sur l'année civile dès 2026. Cette transition a nécessité une clôture selon les normes MCH1 pour la période d'août 2024 à décembre 2025, ainsi que l'établissement d'un budget 2026 en MCH2. Cette opération s'est révélée particulièrement exigeante, d'autant plus que trois collaboratrices se sont succédé à la bourse durant cette période. La situation s'est toutefois stabilisée au début de l'année 2026.

S'agissant du plan de développement de l'ASIGE (futures constructions), une étude de faisabilité a été réalisée durant l'été dernier par un bureau de conseil urbanistique local. Cette analyse a permis de dégager deux scénarios de développement :

Le premier scénario prévoit la création d'un centre scolaire unique à Montagny-près-Yverdon. Ce projet comprend la construction d'un établissement regroupant 16 classes ainsi qu'une salle de gymnastique supplémentaire. Il impliquerait la fermeture des collèges de Giez, Valeyres-sous-Montagny, Les Tuileries de Grandson et Montagny-près-Yverdon. L'objectif est de centraliser l'enseignement, afin de faciliter l'organisation pédagogique et de réduire les durées ainsi que les coûts de transport.

3.9 VARIANTE B - 16 CLASSES - TEST D'IMPLANTATION



Le second scénario, élaboré à la demande de la Commune de Giez, propose le maintien d'une structure scolaire locale. Il prévoit la rénovation complète du collège de Giez, comprenant quatre classes et une salle de gymnastique, ainsi que l'aménagement d'un réfectoire adapté aux pauses de midi. Ce site viendrait compléter un centre scolaire à Montagny-près-Yverdon, dimensionné pour accueillir 12 classes.

À la suite de la présentation des deux variantes en juin 2025, ainsi que de leurs implications financières, la Municipalité de Giez a indiqué ne pas souhaiter se prononcer à ce stade sur un éventuel investissement, préférant laisser cette décision au futur exécutif. L'un des enjeux majeurs sera de définir le maître d'ouvrage au regard des capacités financières en matière d'investissement.

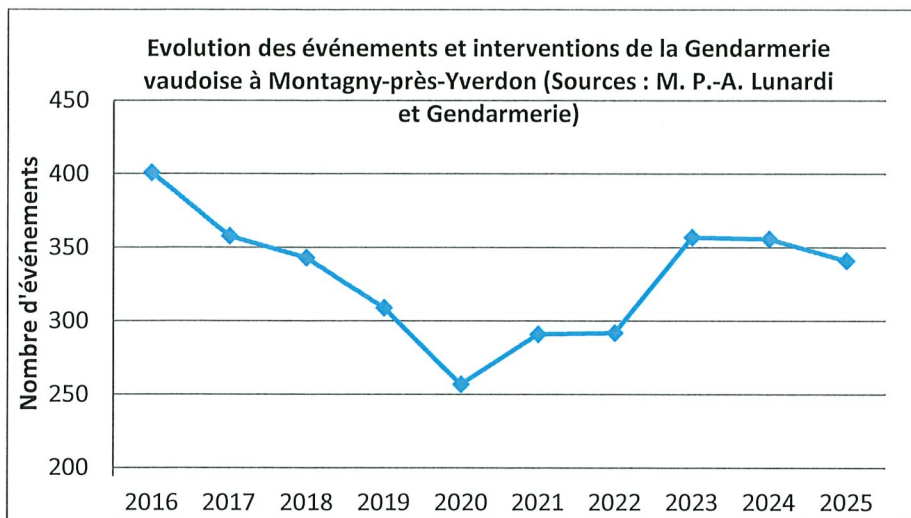
A ce titre, les Syndics de la région de l'ASIGE ont mis sur pied un groupe de travail pour l'analyse financière des impacts des constructions sur les communes associées. M. P.-A. Lunardi en a fait partie. Les conclusions ont permis de mettre en évidence des disparités financières importantes entre les communes et la nécessité d'avoir une planification des investissements mesurées.

L'ASIGE a lancé un nouveau site internet, accompagné d'un nouveau logo et d'une identité graphique entièrement repensée. Cette évolution marque une étape importante dans la modernisation de sa communication et vise à renforcer la visibilité de l'association. Cette nouvelle identité reflète plus fidèlement ses valeurs, ses missions et son engagement, tout en rendant ses actions plus claires et accessibles pour les membres, partenaires et le grand public. En outre, l'ASIGE est désormais également présente sur l'application CommuneApp, facilitant ainsi l'information et les échanges avec la communauté. Le nouveau site constitue dès lors un outil central pour accompagner le développement et le rayonnement de l'association.

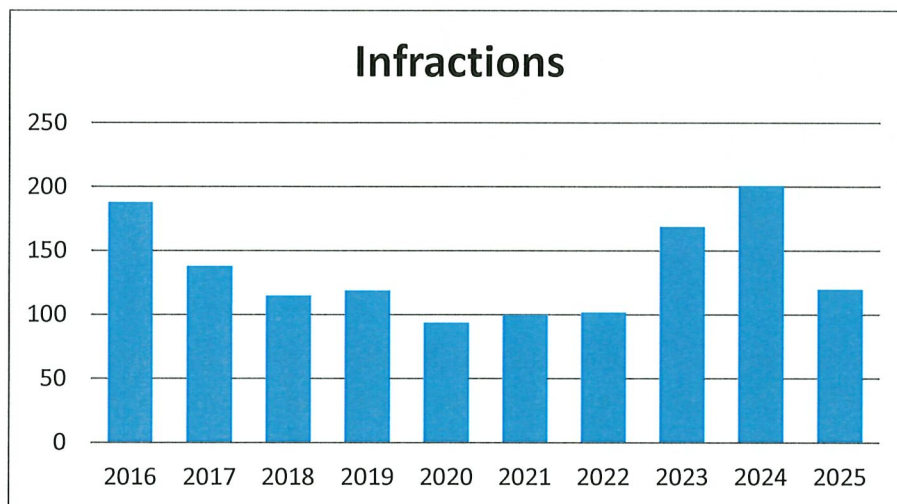
Site Internet : <https://asige.ch/>

Police

Le nombre d'intervention de la gendarmerie sur le territoire de la commune a été en très légère baisse en 2025. Sur les 341 événements, un tiers sont des accidents de circulation avec uniquement des dégâts matériels, presque essentiellement dans la zone de Chamard. 19,6% de ces événements concernent la partie villageoise de la commune, ceci est en légère hausse par rapport à l'année précédente de 4,1%.



De manière plus macroscopique, le nombre d'infractions au Code pénal est en baisse significative en 2025. Les infractions aux patrimoines sont passées de 136 infractions en 2024 à 90 en 2025. Il s'agit de la rubrique la plus importante. Là encore, la zone de Chamard est largement concernée par le phénomène.



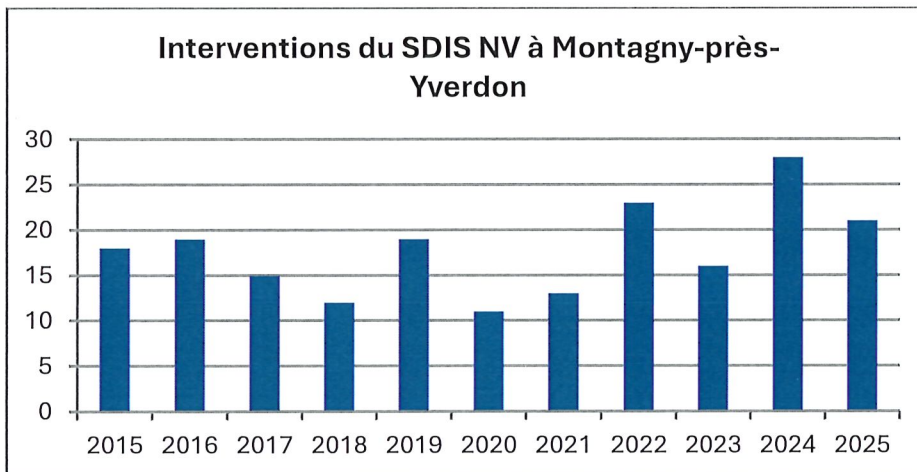
Durant l'année écoulée, trois contrôles radar ont eu lieu essentiellement dans la zone de Chamard. Un total de 2724 véhicules a été contrôlé, 125 ont été dénoncés. En raison de comportement dangereux, principalement de jeunes conducteurs faisant des rodéos entre la route de Ste-Croix et Chamard, la Municipalité a demandé un renforcement des contrôles de vitesse et de comportement.

Une résolution a été votée au Conseil communal en décembre s'agissant d'une demande d'étude de vidéosurveillance pour la commune en particulier auprès des zones « sensibles ».

Défense incendie – SDIS NV

L'année 2025 a vu 21 interventions sur le territoire communal. La section du DAP Y3 de Montagny est intervenue 9 fois sur ces 21 interventions. Seules deux interventions ont été réalisées dans le village (un feu de poubelle et le sauvetage d'un serpent) ; les autres concernent essentiellement la zone de Chamard (17 interventions). Il s'agit des interventions suivantes :

- 9 alarmes détection incendie,
- 2 incendies,
- 1 désincarcération,
- 1 inondation,
- 5 pollutions,
- 2 sauvetages et
- 1 technique (odeur de gaz).



L'un des projets phares de l'année 2025, sur le plan institutionnel, a été la révision des statuts. Au 31 décembre 2025, 39 communes sur 40 les avaient acceptés. La dernière commune les a acceptés début 2026. Ces statuts entreront en vigueur le 1er janvier 2027 et auront un impact positif sur notre commune, notamment grâce aux prestations de police du feu (but optionnel).

En 2025, les jeunes sapeurs-pompiers ont quitté les locaux de Montagny pour être centralisés à Grandson. La section DAP Y3 de Montagny conserve son site au centre du village et compte un effectif d'environ 15 sapeurs. Le recrutement effectué en novembre a permis de trouver de nouvelles recrues, qui seront intégrées à la section après une année de formation, soit au 1^{er} janvier 2027.

Présentation – SDIS Nord vaudois : <https://www.sdisnv.ch/presentation/>

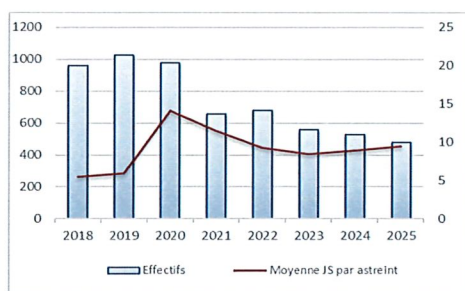
Protection civile – ORPC JNV

Ci-dessous quelques chiffres qui résument les activités principales de l'année écoulée pour l'ORPC JNV :

Effectif total au 30.12.2025	476 astreints
Libération au 31.12.2025	63 astreints
Volontaires	22 astreints
Nombre total de jours de service	4'501
Nombre de kilomètres parcourus	49'007 km
Nombre d'abris privés contrôlés	123
Demandes de dispense d'abris	94
Nombres d'abris publics entretenus	38

Les activités ont été réparties de la manière suivante :

- 25 cours de répétition avec 3'472 jours de service,
- 5 participations à des manifestations avec 290 jours de service,
- 7 engagements en situation d'urgence avec 189 jours de service



Evolution du nombre de jours de service en moyenne par astreint et de l'effectif global de l'ORPC JNV

Les points importants qui ont été traités par le Comité de direction durant l'année, sont :

- Révision des statuts : En raison de la future fusion des communes de la Vallée de Joux.
- Révision du règlement du personnel.
- Le 26 novembre, une visite de contrôle a été effectuée par le Préfet Stives Morand.
- Visite de la Présidente de la Fédération suisse de la Protection civile : Le 22 mai 2025, le Comité de direction a organisé une visite d'un cours de répétition pour la Conseillère nationale vaudoise Isabelle Chappuis, accompagnée du Préfet Fabrice de Icco. Cet événement a également été une belle occasion pour nos professionnels de mettre en

place un exercice de gestion de crise avec tous les partenaires au sein de notre base opérationnelle d'Orbe.

- Séance extra muros à Sion : Le 2 juillet, le Comité de direction a tenu une séance dans le cadre d'une visite d'un centre de formation sur les séismes.
- Visite d'un cours de la Formation Intervention Régionale (FIR) : Le 22 août, une visite a été organisée pour les membres du Conseil intercommunal. Ce fut l'occasion de présenter notre ORPC ainsi que les prestations des miliciens sur le terrain. 27 participants ont pris part à cette visite, qui s'est conclue par un repas commun. Une visite sera proposée lors du premier semestre 2027 pour les nouveaux élus.

L'Assemblée des Présidents des Comités de direction vaudois, présidée par M. Pierre-Alain Lunardi, a tenu sept séances ordinaires et extraordinaires, ainsi que plusieurs rencontres de travail avec les commandants des ORPC et le Chef de département.

Un des éléments phares de l'année écoulée est la décision du Conseil d'État, en mars, d'interrompre le projet de cantonalisation de la Protection civile, connu sous le nom de Tetris.

L'Assemblée a été sollicitée à deux reprises en fin d'année 2025, dans le cadre de la consultation sur la révision de la Loi fédérale de la protection civile, notamment concernant le recrutement des effectifs à travers le service civil, ainsi que sur la politique sécuritaire 2026 du Conseil fédéral.

Le Président de l'Assemblée des Présidents a rencontré le Chef de service du SSCM en bilatéral en août. Cette rencontre a permis de définir ensemble les premiers contours de la collaboration en vue du développement de la stratégie de la Protection civile vaudoise, notamment à travers le fonds cantonal et ses moyens financiers. Un rapport intitulé « Perspectives stratégiques et financières » a été remis au Chef de département lors de la dernière rencontre de l'année, le 10 novembre, permettant ainsi d'objectiver les besoins des ORPC vaudois dans le cadre du profil des prestations de la Protection civile vaudoise.

Un projet de clarification du rôle du fonds cantonal et de ses financements a débuté fin 2025. Les premières mesures devraient permettre, dans le cadre du budget 2027, d'apporter une meilleure transparence, comme recommandé par le Contrôle cantonal des finances (CCF) dans le cadre de la révision des comptes 2024 de ce fonds.

Le coût par habitant comprend également la participation au fonds cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition, des interventions en faveur de la collectivité et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication. Ce coût est fixé par l'Assemblée des Présidents des Comités de direction sur proposition du Service et du Conseil d'Etat en début de législature cantonale.

	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart
Total des revenus :	2'092'453.17 CHF	2'112'967.00 CHF	- 20'513.83 CHF
Participation des communes	1'846'077.97 CHF	1'856'958.00 CHF	- 10'880.03 CHF
Autres revenus	246'375.20 CHF	256'009.00 CHF	- 9'633.80 CHF
Total des charges :	2'048'752.78 CHF	2'112'967.00 CHF	- 64'214.22 CHF
Excédent de revenus :	43'700.39 CHF		
Nombre d'habitants :	96'731 hab.	96'500 hab.	231 hab.
Coût par habitant :	<u>19.08</u> CHF	19.24 CHF	

Des informations peuvent être consultées sur le site Internet : <https://protectioncivile-jnv.ch/>

Affaires sociales

Le dicastère des actions sociales a poursuivi en 2025 un travail de fond, souvent peu visible, mais essentiel au bon fonctionnement du tissu communal et à la cohésion sociale.

L'année a été marquée par de nombreuses séances avec les partenaires institutionnels, notamment l'ORPC, RADEGE, EHNV, RSNB, Agora Vaud, ARAS JUNOVA et l'ASPMAD. Ces rencontres ne relèvent pas d'une simple présence formelle : elles permettent de maintenir des liens opérationnels, d'assurer la circulation des informations essentielles et de coordonner efficacement les actions au bénéfice de la population. Les informations pertinentes ont ensuite été relayées par les canaux adéquats, garantissant une diffusion cohérente et accessible. De plus, ces différents réseaux ont permis de prendre en charge plusieurs situations individuelles et donner des réponses concrètes et adaptée à des habitants à la recherche d'aide ou d'assistance.

Sur le plan des événements, plusieurs manifestations ont rencontré un franc succès et ont contribué activement à la dynamique communale. La soirée d'accueil des nouveaux citoyens a permis de créer un premier lien de qualité avec les nouveaux arrivants, dans un cadre convivial et structuré. La sortie des aînés, organisée chez Hugo Reitzel à Aigle et suivie d'un repas, a une nouvelle fois rencontré une forte adhésion et confirme son importance dans le maintien du lien intergénérationnel.

Les festivités du 1^{er} août ont, comme à l'accoutumée, rassemblé largement la population, tout comme l'illumination de l'étoile au temple, devenue un rendez-vous apprécié. La Fête de la musique, malgré des conditions météorologiques incertaines jusqu'au dernier moment, a également connu une belle affluence, témoignant de l'attachement de la population à ces moments de partage.

Par ailleurs, le plan canicule a été activé et mis en œuvre avec sérieux. Diverses mesures ont été prises, incluant la diffusion d'informations, l'établissement de listes de personnes vulnérables, des suivis et visites ciblées ainsi que les rapports nécessaires à l'attention de la Préfecture. Ce dispositif a permis d'assurer une vigilance accrue et une protection adaptée des personnes à risque.

Il convient de rappeler que ce dicastère repose en grande partie sur un travail de coordination, d'anticipation et de présence, dont les effets sont rarement spectaculaires, mais toujours déterminants. Maintenir un réseau actif, assurer la transmission des informations et garantir une réponse adaptée aux besoins de la population représente un engagement constant.

Ainsi, loin d'une activité ponctuelle ou visible uniquement lors des manifestations, le travail mené en 2025 s'inscrit dans une continuité exigeante, au service direct de la population et du vivre-ensemble.

Précolaire et parascolaire

Dans le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (couvrant dix-huit communes du RAdEGE), 1499 enfants (provenant de 1009 familles) ont été reçus dans les structures de la Fondation (FAdEGE).

Pour Montagny et sur l'année civile, ce sont huitante-deux enfants qui ont pu être accueillis. Au cours des années scolaires (janvier à juillet) et (août à décembre), les répartitions sont les suivantes :

- 9 très jeunes enfants sont en « Précolaire » (de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école) et ont bénéficié de prestations d'un Espace de vie infantine (EVE) ;
- 30 enfants sont en « Parascolaire I » (de 1P à 6P), dans une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ;
- En « Parascolaire II », 43 enfants (de 7P à 8P et de 9S à 1S) ont pu bénéficier des prestations FAdEGE.

De plus, huit enfants de Montagny ont été accueillis dans le cadre de l'Accueil familial de jour (AMF).

Eau

Comme chaque année, des curages ont été réalisés afin de maintenir les canalisations en bon état.

Conclusions

La Municipalité tient à remercier le Conseil communal de son apport constructif. De même, elle a apprécié la collaboration des commissions.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission,

décide

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 18 mai 2026 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :


F. R. Rohner


D. Humblet

